info 107



Bulletin d'informations municipales



Et nos pages : génie urbain, bâtiments communaux, cadre de vie, urbanisme, solidarité et action sociale, services, culture et communication, vie associative, info services...

Inscriptions à l'école maternelle Henri Chanfreau:

Pour la rentrée 2010/2011 deux permanences pour les inscriptions seront assurées le vendredi 27 août et le samedi 28 août de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Pour tout renseignement prière de contacter la directrice, Françoise Pol au 05 61 87 99 80.



Editorial

Génie urbain

Travaux de voirie
Allées du cimetière

Bâtiments communaux

Signalétique

Travaux d'urbanisation de la route de l'Arize
Assainissement pluvial

	Equipements sportifs	6
1	Mur du presbytère	6
	Réhabilitation de l'ancienne école du Lançon	6
	Groupe scolaire Henri Chanfreau	6 6 6 6
	● Inauguration de la Trésorerie du Volvestre	<u>7</u>
	Futur groupe scolaire	
	Cadre de vie	
	• Thème floral 2010 : « L'insoutenable légèreté de l'herbe »	8
	 Les ronds-points s'organisent dans un "désordre" naturel 	<u>8</u> 8
(4) (4)	Pigeons, attention aux nuisances!	9 9
	 Aménagements récents : placette du Lançon et place du Bariot 	9
	Borne d'hygiène canine	9
	Urbanisme	
	• Le Pass Foncier	10
	 Fin de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme PLU 	11
	Mieux vivre ensemble	
	Règles de civisme parfois oubliées	12
3		10
	Dossier : Les finances locales	13
	• Qu'est-ce que le budget de la commune ?	13
-	Comment fonctionne le budget ?	14
9	• Impôts locaux : qui paie quoi ?	14
	• Impôts locaux : un moyen d'action indispensable pour la ville	<u>15</u>
	Comment sont calculés les impôts locaux	<u>15</u> 16-17
	Budget communal 2010 : dépenses et recettes	10-1/
	Solidarité, action sociale	
	 Le Service d'Aide à Domicile 	<u> </u>
	 Continuer à développer sur le territoire un service de proximité 	18
•	● Le logement social à Carbonne	19
	Culture & communication	
Į	En automne, montrez-vous curieux!	20
ì	• www.ville-carbonne.fr, le site internet de la ville	21
Ī	Vie associative	
	• 20 ans de la Maison de retraite Jallier	22
	Fêtes de la Saint-Laurent 2010	22
	Expositions	22
	• Le "jardin partagé", chantier 2010 de la MJC	23
	• À vos agendas : forum des associations, Téléthon	22 23 23 23
	• Fête du quartier de la Terrasse	23
	Carbonne Info Services	24
-		67

Bulletin d'informations municipales de Carbonne, n° 48 juillet 2010.

Édité par la mairie, 31390 Carbonne • Directeur de publication : Guy Hellé • Responsable de la rédaction : Denis Turrel avec le concours de la commission communication et de Sandrine Martin, directrice générale des services • Secrétariat de rédaction : service communication de la mairie.



Mes chers concitoyens,

es finances de la commune sont très saines ; aussi bien en ce qui concerne l'état de la dette qu'au niveau de notre capacité d'investissement. En revanche une très grosse opération nous attend : la construction de la nouvelle école dont le prix sera d'environ 4,5 millions d'euros. Cet investissement arrive au moment où l'état se désengage encore davantage et désire voir le Conseil Général et le Conseil Régional interdits de nous aider par le biais de la clause de non compétence.

Aujourd'hui nous délivrons en lieu et place de l'Etat les passeports pour 28 000 habitants aux alentours de Carbonne ; une contrepartie financière de 5000 € nous est versée !!!

Bientôt ce sont aussi les cartes d'identité que nous gèrerons sur le même périmètre ; ce sera plus pratique pour le citoyen mais une fois de plus la commune devra assurer financièrement.

À moyen terme les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme ne seront plus délivrés par l'État et une fois de plus les communes ou les intercommunalités se substitueront à l'État.

Je ne tiens pas à être trop alarmiste mais l'avenir des communes me semble financièrement compromis.

Sachez que vos élus communaux feront en sorte de gérer la situation avec clairvoyance et efficacité.

La fête de la Saint-Laurent approche, les vacances ont déjà commencé, je vous souhaite donc le meilleur été possible.

> Votre maire, Guy Hellé



génie urbain

Inauguration de deux rues le 20 mars 2010



Rue du 19 mars 1962.



Rue Henri Chanfreau.

Travaux d'urbanisation route de l'Arize

omme prévus, les travaux d'urbanisation de la route départementale 627 entre le carrefour de La Barre et le rond point de la Tuilerie sont terminés.



Travaux d'urbanisation terminés.



Réunion de chantier.

Ces travaux ont été effectués en étroite collaboration entre la Commune, le Conseil Général et le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne.

Nous vous avions présenté dans l'Info 107 n°47 (janvier 2010) ce chantier en détail (réfection de la voirie, réalisation de trottoirs, de pistes cyclables et mise en place de l'éclairage public). Coût de l'opération 300 165 € : 25 % à la charge de la commune et 75 % à la charge du Conseil Général. Le service cadre de vie réalisera en fin d'année la plantation de massifs arbustifs entre la piste cyclable et la voie piétonne.

Assainissement pluvial



Avenue Étienne Prosjean

Des travaux importants ont été réalisés sur une partie de l'avenue Etienne Prosjean (RD 10) et chemin de la Rivière avec création d'un exutoire en bord de Garonne.

Déversoir de la Dourdouille

En période de crues le ruisseau de la Dourdouille inondait l'avenue du Volvestre. Un déversoir a été créé à l'initiative de la Commune et du Conseil Général afin d'éviter les débordements sur la voirie.



Travaux de voirie

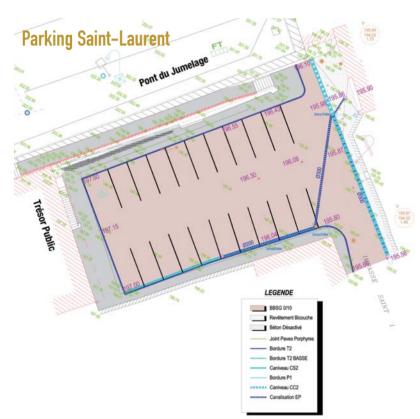
Voies communales

Des travaux d'aménagement d'un parking en contrebas de la nouvelle Trésorerie seront réalisés prochainement par la Communauté de communes du Volvestre.

D'autres travaux de réfection sont également prévus d'ici fin 2010. Ils concernent essentiellement le secteur compris entre la place Jules Ferry et le Pila ainsi que le chemin de la Dourdouille, la route de Latrape et la route de Lafitte.

Voies départementales

De son côté le Conseil général a programmé d'ici la fin de l'année la réfection de chaussées place Jules Ferry et route de Longages à partir du giratoire du Pradet.



Rue Jean Jaurès et rue Gambetta

La réfection de la chaussée au niveau des Halles est prévue à l'automne.

Feux tricolores



Au carrefour de la route de l'Arize et l'avenue Frédéric Mistral mise en service depuis la mi- juin de feux tricolores afin d'améliorer la sécurité surtout pour ceux qui viennent de l'avenue Frédéric Mistral.

Allées du cimetière



A chèvement de la 1^{ère} tranche de travaux de réfection des allées du cimetière sur l'extension



mitoyenne avec le musée Abbal. Les espaces verts seront aménagés cet hiver.

Rappel:



La ville de Carbonne est jumelée avec les villes de Korschenbroich (Allemagne), Fuente Obejuna (Espagne), Galliera Veneta (Italie) et Monmouth (Pays de Galles).

Signalétique



Pont du Jumelage

Les services techniques de la ville ont mis en place de nouveaux panneaux de part et d'autre du Pont du Jumelage indiquant les quatre villes jumelées avec la ville de Carbonne.



Entrées de ville

Des panneaux signalant le marché hebdomadaire, la mention ville fleurie (2 fleurs), le nom de la ville en occitan "Carbona" ont également été posés aux entrées de la ville par les services techniques.

Équipements sportifs

Le pigeonnier dit "Colombier de Grilhon"

Le pigeonnier situé dans la cour de la Maison de Retraite Jallier dit "Colombier de Grilhon" est inscrit aux monuments historiques depuis le 31 décembre 2009 pour son intérêt architectural et l'originalité de sa couverture en coupole.

Centre socio-culturel

Remplacement des rideaux de la salle des fêtes et mise en place de rideaux sur la partie plein sud de la salle de gymnastique. Reprise de la ventilation de l'ensemble du complexe.



Boulodrome du Claous

La réfection des sanitaires a été réalisée par les services techniques.

Gymnase Abbal

La réfection des vestiaires (carrelage, peinture, menuiserie) est prévue d'ici la fin de l'été.



Mur du presbytère

n cours de réfection, une partie du mur du presbytère s'était effondrée. Il a fallu attendre les conclusions de l'expertise pour pouvoir missionner une entreprise et poursuivre les travaux.





Groupe scolaire Henri Chanfreau

P lusieurs réalisations sont prévues pendant les vacances d'été au groupe scolaire afin de préparer au mieux la rentrée :

- Des travaux d'amélioration du chauffage et de la ventilation.
- Le remplacement des faux plafonds de certaines classes (programme pluriannuel).
- La réfection d'une partie des sanitaires de l'école élémentaire.
- L'installation de jeux à l'école maternelle, la pose de panneaux de basket et d'une cage de foot.
- L'acquisition de mobilier scolaire et de matériel informatique.
- La mise en place d'un préfabriqué à l'école élémentaire.

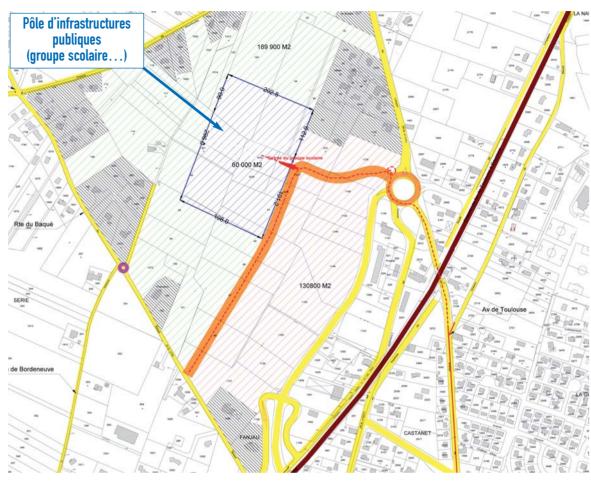
Réhabilitation de l'ancienne école du Lançon



e rez-de-chaussée de l'ancienne école du Lançon a été entièrement réaménagés. Depuis début mai, le bâtiment est loué à l'unité mobile d'Hospitalisation à Domicile (HAD) de la clinique Pasteur (en savoir plus p. 18).

bâtiments communaux

Futur groupe scolaire à la zone Millet



En projet:

Réhabilitation d'appartements

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour la réhabilitation de 7 appartements, propriété de la commune, situés rue de la Roche et rue Gambetta. Les uns sont destinés à la location, les autres affectés pour des logements d'urgence.

Jours et horaires d'ouverture de la piscine

En juillet et août la piscine est ouverte tous les jours sauf le mardi ainsi que les jours fériés de 12 h 30 à 19 h.

n concours de maîtrise d'œuvre avec esquisse (conformément à l'article 70 du Code des Marchés Publics pour la construction) a été lancé fin juin. L'attribution du marché de maîtrise

d'œuvre est prévue pour la fin de l'année. L'infrastructure est prévue pour accueillir 4 classes de maternelle et 7 classes d'élémentaire avec possibilité d'extension.

Inauguration de la Trésorerie du Volvestre



Les nouveaux locaux de la Trésorerie du Volvestre ont été inaugurés le 11 mai 2010. À cette occasion, un dernier hommage a été rendu à Monique Stankiewicz afin de saluer le travail remarquable qu'elle a accompli.

Monique Stankiewicz était trésorière à Carbonne depuis 1998. Chacun à son niveau (maire, agents des collectivités, collègues...) pouvait apprécier son professionnalisme, sa disponibilité, son écoute. Elle est décédée d'une crise cardiaque dans son bureau en 2008 à quelques jours des fêtes de fin d'année. Une plaque portant son nom a été apposée à l'intérieur du bâtiment.

Le jour de l'inauguration, le Maire Guy Hellé coupe le ruban tricolore et en donne symboliquement un morceau à Simone Fauré (la plus ancienne employée de la Trésorerie), à Hervé Le Floc'h-Leboutin (directeur régional des finances publiques) et à Catherine Delsart trésorière principale en poste.

communaux communaux

Thème floral 2010: « L'insoutenable légèreté de l'herbe »

Lotissement Les Jardins de Garonne

Rétrocession à la commune de la voirie et des espaces communs. L'entretien des espaces verts et des réseaux divers est maintenant réalisé par les services techniques.

Ramassage des encombrants

Vendredi 22 octobre 2010. S'inscrire auprès de la Communauté de communes du Volvestre jusqu'au mercredi

20 octobre à 17 h.

ment, la légèreté. Rond-point de l'Arize



haque année les jardiniers

de la ville choisissent un

« thème » qui sert de lien

pour les différentes composi-

tions des massifs floraux.

« L'insoutenable légèreté de

l'herbe » sera le fil conduc-

teur pour 2010. Michel Icart,

responsable du service cadre de vie s'est inspiré du roman

de Milan Kundera « L'insoute-

nable légèreté de l'être » dans lequel l'auteur narre minu-

tieusement une partition où se

joue une série de motifs et de

variations, tour à tour symé-

triques ou parallèles qui finis-

sent par se rejoindre. Dans les massifs de la ville, vous pourrez retrouver la finesse de l'herbe et de diverses graminées introduites en complément des plantes fleuries pour suggérer la vie, le mouve-

Massifs floraux: balade en images

▼ Pont du Jumelage



Rond-point de la Tuilerie



Groupe scolaire Henri Chanfreau



▼ Place de la République



▼ Devant l'église S¹-Laurent



Les ronds-points s'organisent dans un « désordre » naturel es giratoires du Volvestre

et de Bony s'inscrivent dans une démarche de biodiversité et de développement durable. Tout s'organise naturellement, après les narcisses arrivent les coquelicots, les bleuets, coréopsis, gaillardes... (plus de 50 variétés d'espèces) au fil des saisons pour le plaisir des yeux, des papillons et des insectes. Le retour à un ordre naturel.



Concours local des maisons fleuries: 2^{ème} édition

À l'issue du succès de la première édition (22 participants), la commission cadre de vie a souhaité reconduire le concours en 2010. 28 participants se sont inscrits cette année dans une des trois catégories suivantes: « balcons, terrasses et fleuris », « maisons avec jardins » et « potagers ». Cette dernière catégorie est nouvelle, elle a remplacé « les parcs ».

Pigeons, attention aux nuisances!

Considérés comme les vecteurs d'insalubrité urbaine, les pigeons sont à l'origine de nombreuses dégradations.

es laisser s'installer de manière anarchique est le meilleur moyen d'augmenter leur prolifération et les nuisances qu'ils entraînent : atteinte à la salubrité, risques sanitaires et souffrance des pigeons parce que trop nombreux, trottoirs et véhicules souillés, gêne pour le voisinage, dégradation de certaines parties des habitations...

La commune, soucieuse de maintenir la ville propre, a déjà effectué la pose de filets au dessous des parties apparentes de certains bâtiments publics pour éviter le nichage. Sur d'autres sites, l'obturation de cavités et d'ouvertures a été réalisée afin de ne

pas favoriser les zones dortoirs. Des cages ont été également installées pendant un certain temps aux endroits stratégiques de nourriture abondante (coopérative).

En raison de la persistance du problème il est également du devoir de chaque propriétaire concerné



par ces nuisances d'apporter des solutions. Plusieurs existent comme l'obturation des cavités en façade, le grillage à utiliser à l'intérieur des combles et des greniers, la réparation des vitres cassées dans les logements inoccupés, la pose de linéaires en tiges souples non traumatisantes qui les empêchent de se poser et surtout ne pas les nourrir sur les rebords des fenêtres et balcons.

Sachez que plus d'une dizaine de couples peut s'installer sur un site favorable avec 5 couvées par an. Casser les œufs n'est pas la bonne solution, la ponte reprend plus facilement.

Pour maîtriser les effectifs

de ce volatile familier, mais quelque peu encombrant, sans éradiquer complètement sa présence, qui serait un élément négatif sur le plan écologique, il convient que chacun prenne les décisions qui s'imposent pour le bien être de tous

Borne d'hygiène canine



Une borne d'hygiène canine supplémentaire a été installée entre la place Jules Ferry et la rue de la Roche. On en dénombre quatre sur la commune aujourd'hui (2 place de la République, 1 place de l'Eglise, 1 rue de la Roche). Ces distributeurs de sacs invitent les propriétaires de chiens par un geste simple, citoyen et responsable à adopter le bon réflexe pour que la ville reste propre et agréable.

Allées du cimetière

La 1ère tranche de travaux étant achevée, les espaces verts seront aménagés cet hiver (voir p. 5).

Aménagements récents

Placette du Lançon



aire de jeux du Lançon composée d'un portique avec balançoire et toboggan est en place depuis le mois de juin. Les services techniques se sont chargés de la pose de deux bancs et d'une clôture avec ouverture sécurisée. Le service cadre de vie a programmé l'engazonnement et les plantations arbustives à l'automne.

Place du Bariot

e Service d'Incendie et de Secours a fait état aux services de la mairie de ses difficultés d'accès à la place en cas d'intervention. Pour des raisons de sécurité, le conseil municipal dans sa séance du 16/03/2010 a



décidé de réglementer le stationnement des véhicules automobiles sur la place. Depuis le 1^{er} juin 2010, le stationnement permanent est interdit. Seuls deux stationnements minutes (1/4 d'heure) matérialisés au sol sont autorisés. Mise en place de mobilier urbain (banc et corbeille de propreté).

Le Pass Foncier

Le Pass-Foncier est un dispositif d'accession à la propriété mis en place par l'État et les partenaires sociaux du 1 % logement.

Qu'est que le 1 % logement ?

C'est l'appellation usuelle en France de la Participation des Entreprises à l'Effort de Construction (PEEC). e Pass-Foncier permet de construire ou d'acquérir un logement neuf à des conditions avantageuses. Cela se traduit par une subvention directe aux accédants, un prêt à taux 0 % majoré et un prêt Pass Foncier. Son montant minimum est fixé entre 3000 et 4000 € (zone géographique C) et varie en fonction de la composition du ménage.

Quels avantages?

- L'obtention d'un prêt à taux 0 % majoré.
- Bénéficier du taux de TVA limité à 5,5 % au lieu de 19,6 % pour l'acquisition d'un logement neuf.
- Bénéficier d'un prêt à l'accession sociale (PASS) ouvrant droit à l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Pour qui ?

Être primo accédant du logement neuf en résidence principale, c'est-à-dire ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des deux dernières années précédant la date de la demande. Disposer de ressources inférieures à un plafond variable en fonction du nombre d'occupants du logement et de la zone géographique d'implantation. Etre bénéficiaire d'une aide à l'accession sociale à la propriété (subvention, prêt bonifié...) attribuée par une ou plusieurs collectivités territoriales du lieu d'implantation du logement.

Comment ça marche?

Vous choisissez la maison ou le logement neuf que vous souhaitez acquérir.

Vous contactez le Comité Interprofessionnel du Logement (CIL) ou la Chambre de Commerce et d'Industries (CCI) de votre choix qui étudie le projet. Il analyse votre projet et se charge du montage du dossier.

Le CIL ou la CCI est votre interlocuteur principal. Il assure un suivi complet du démarrage à la réalisation du projet.

Vous demandez à la collectivité locale (mairie) l'aide à l'accession sociale.

Ce dispositif en deux temps permet de dissocier l'achat du foncier de celui de la construction. Une fois que l'acquéreur a réglé sa maison ou son appartement, il paye alors son terrain, par le biais d'un prêt à remboursement différé.

Dans le cadre du plan de relance, et ce, de manière expérimentale, le conseil municipal a décidé, par délibération du 15/12/2009, de soutenir l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes à moyens, sous la forme d'une subvention, dans la limite de 10 ménages attributaires.

Les critères sont les suivants pour la ville de Carbonne :

Territoire concerné : l'ensemble du territoire communal est concerné.

Bénéficiaires : les ménages accédants éligibles au dispositif Pass-Foncier.

Montant de la subvention :

- 3000 € pour les ménages composés de trois personnes et moins.
- 4000 € pour les ménages composés de quatre personnes et plus.

Attention une réforme de l'accession à la propriété est l'étude ; en effet, le dispositif actuel est complexe et coûteux avec douze mesures d'aides directes ou indirectes .

Où s'adresser:

CIL INTERLOGEMENT (31)

BP 93262 - 8 avenue José Cabanis Quint Fonsegrives, 31132 Balma Cedex Tel: 05 61 14 52 00 / Fax: 05 61 55 06 92

 $Site\ : www.interlogement.com$

Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse

2, rue d'Alsace-Lorraine, BP10202 31002 Toulouse Cedex 6

Tél: 05 61 33 65 00 / Fax: 05 61 55 41 26 Site: http://www.toulouse.cci.fr/site/reliantis/p52/

Pour en savoir plus?

- www.logement.gouv.fr
- www.uesl.fr
- www.midipyrenees.fr/Les-CIL-de-Midi-Pyrenees
- Allo service public 3939 (coût d'un appel local).

Fin de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

ors de la séance du 4 mai 2010, le Conseil municipal a arrêté le projet du PLU prescrit en mai 2004. Arrêté ne veut pas dire approuvé, le PLU doit en effet être soumis à plusieurs étapes de consultations et d'avis.

Le Plan Local d'Urbanisme présenté aux conseillers municipaux lors de cette séance est examiné par les personnes publiques associées à savoir :

- Le Préfet,
- Le Conseil Général,
- Les différentes chambres (commerces et industries, métiers, agriculture),
- La Communauté de communes du Volvestre,
- Et le Syndicat mixte du Pays du Sud Toulousain...

À l'issue de cette consultation, le projet du PLU qui est à disposition du public à la Mairie sera soumis à une enquête publique. Ce n'est qu'après les remarques et modifications éventuelles apportées par ces consultations que le Conseil municipal adoptera définitivement le PLU vers la fin de l'année.

Le bilan de la concertation

Le conseil lors de la même séance a approuvé le bilan de concertation mise en œuvre depuis le début :

- Deux dossiers spéciaux dans le bulletin municipal « Info 107 » distribués à toute la population : le diagnostic (juillet 2004) et le Plan d'Aménagement et du Développement (PADD) en janvier 2007.
- L'exposition en Mairie des panneaux du diagnostic entre novembre 2005 et fin mai 2010.
- Une enquête auprès de la population sur ses attentes pour le développement de Carbonne.
- La tenue du registre en Mairie depuis le début jusqu'à l'arrêt du PLU.
- La tenue de sept réunions publiques au moment du PADD (septembre-octobre 2007) rappelant le diagnostic et présentant le PADD.
- La prise en compte des requêtes formulées dans le cadre de la concertation : 75 demandes au total qui ont fait l'objet de 24 réponses favorables, 10 favorables en partie, 38 défavorables.



Un projet global, cohérent et équilibré

Plus de cinq années de travail en commission, de rencontres et d'études diverses sur l'environnement en particulier ont été nécessaires avec l'appui technique du Cabinet Sol et Cité. Des orientations en matière d'équipements ou de services (nouvelle école, zones commerciales et économiques) ont nécessité des achats fonciers et des négociations qui ont rallongé le délai.

La municipalité a souhaité définir dans le PLU un projet qui assure un équilibre entre une urbanisation nouvelle maîtrisée évitant un trop fort étalement urbain et une reconquête urbaine (restauration de l'habitat, espaces et équipements publics, mise en sécurité des voies de circulation du centre ancien et de certains quartiers périphériques.

Un schéma d'organisation du territoire communal a permis de traiter les thèmes suivants :

- L'économie,
- La démographie,
- Le patrimonial,
- L'agriculture,
- Et le paysage.

Il s'inscrit en cohérence avec le processus d'évaluation qui est défini à l'échelle du Pays du Sud Toulousain et du SCOT (Schéma de Cohérence de l'Organisation Territoriale). Dans un prochain « Info 107 », nous présenterons la version définitive du PLU de Carbonne.

Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA) de la Haute-Garonne

Depuis le 2 février 2010, le SMEA est compétent en matière d'assainissement atuonome et collectif. Pour toutes questions ainsi que pour les urgences sur le réseau, s'adresser au SMEA à Saint-Gaudens au 05 62 00 72 80

Caveaux à vendre

La procédure de reprise des concessions est terminée, le conseil municipal du 16 septembre 2008 a délibéré et a fixé le prix de vente des caveaux. Pour toutes demandes de renseignements, s'adresser à la Police Municipale place Jules Ferry, par téléphone au 05 61 97 32 82 ou par mail police.municipale@ ville-carbonne.fr.

Règles de civisme parfois oubliées...

Nuisances sonores

Travaux de jardinage et de bricolage : selon l'arrêté préfectoral de juillet 1996, les travaux utilisant du matériel susceptible de causer une gêne au voisinage (tondeuse à gazon, perçeuse...) ne pourront être effectués que de :

- 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 en semaine.
- 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h les samedis
- 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h les dimanches et jours fériés.

Rappel de l'arrêté municipal du 2 février 2004 concernant les conteneurs de déchets ménagers (bacs gris) et de recyclables (bacs jaune)

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers à l'intérieur de l'agglomération et la salubrité sur la voie publique :

Article 1: Les conteneurs de ramassage des ordures ménagères et de recyclables devront être retirés de la voie publique en dehors des jours de collecte. Les dépôts en dehors de ces conteneurs sont interdits, sauf autorisation.

Article 2: Le non respect du tri sélectif sera constaté et poursuivi.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie* conformément aux lois et règlement en vigueur.

Afin de maintenir à Carbonne un environnement agréable et de qualité au quotidien nous vous remercions de bien vouloir respecter ces

hets ménagers (bacs gris) et de recyclables (bacs jaune), rappel de l'arrêté municipal du 2 février 2004.

(*) Le dépôt des conteneurs sur la voie publique en dehors des jours de collecte peut être sanctionné par une amende de 35 €. Le non respect du tri sélectif et les dépôts hors conteneurs sont passibles d'une contravention de 38 €.

Dépôt sauvage

Transporter des ordures avec un véhicule dans un

lieu public ou privé sans autorisation, est passible d'une amende de 5^e classe allant de 1500 € à 3000 €.

Au détour d'un chemin, il n'est pas rare pour les agents techniques de la ville de découvrir des dépôts sauvages comme celui-ci.



Stationnement

En centre ville, la durée de stationnement est règlementée (zone bleue). Pensez à mettre le disque et à respecter la durée.

En cas de non respect, vous vous exposez à une amende de 11 €.

Zones de livraisons et de transports de fonds : l'arrêt et le stationnement y sont strictement interdits

Les stationnements réservés aux personnes handicapées sont accessibles uniquement aux détenteurs de la carte (amende 135 €).

Les responsabilités des propriétaires de chiens

Sur la voie publique, les propriétaires doivent ramasser les déjections.

Des bornes de propreté canine et un espace réservé sont en place (amende 38 €).

Les chiens de 1ère et 2e catégorie doivent obligatoirement être déclarés auprès de la police municipale.

La mise en fourrière des chats et des chiens errants dans le cadre des réglementations en vigueur est maintenant de la compétence de la communauté de communes.

Dans tous les cas, contactez la police municipale au 05 61 97 32 82.

Vous avez un problème d'ordre juridique

e Conseil Départemental de l'Accès au droit de la Haute Garonne avec le soutien de la ville de Carbonne a mis en place sur la commune depuis le mois de mai des permanences juridiques gratuites. Ces permanences d'avocats sont des lieux d'accueil, d'information et d'orientation pour toute personne confrontée à des questions ou à des

difficultés d'ordre juridique. Pour vous renseigner sur vos droits et vos obligations et vous orienter dans vos demarches, des consultations juridiques gratuites se déroulent le lundi après-midi sur rendez-vous à la mairie.

Pour les rendez-vous. contacter la mairie au 05 61 87 80 03.

Les finances locales

Un budget c'est d'abord des chiffres, beaucoup de chiffres quelquefois guidés par de complexes règles comptables. Un budget c'est surtout la retranscription mathématique des services que nous vous rendons.

À travers ce dossier c'est la santé financière de la commune que nous souhaitons mettre en avant ; santé qui passe par une gestion rigoureuse et par un calcul des impôts basé sur l'équité fiscale. Espérons que les réformes en cours ne mettent pas à mal le travail réalisé.

Qu'est ce que le budget de la commune ?

l s'agit de l'acte administratif par lequel le conseil municipal autorise le Maire de la commune à dépenser les ressources qu'il prévoit afin de les affecter sur certains secteurs. Il doit être équilibré en dépenses et en recettes.

Comparaison entre le budget des ménages et celui de la ville

Budget d'un ménage

Budget d'une ville



Recettes de fonctionnement (recettes courantes) ~

Salaires, retraites, revenus fonciers de valeurs mobilières, allocations familiales, aides diverses.

Impôts locaux directs (taxe d'habitation, sur le foncier bâti et non bâti) et indirects (taxe additionnelle aux droits de mutation et autres), dotations versées par l'Etat, prestations de services.

Dépenses de fonctionnement (dépenses courantes)

Loyer, alimentation, habillement, électricité, téléphone, loisirs, assurances.

Charges générales (électricité, téléphone, assurances), rémunérations des agents, subventions aux associations, intérêts des emprunts.

Recettes d'investissement

Epargne, vente d'un bien, emprunt, héritage.

Autofinancement, subventions et dotations reçues (de la région, du département, de l'Etat), Emprunt, TLE, FCTVA.

Dépenses d'investissement

Construction ou achat d'un logement, acquisition d'une voiture, achat mobilier ou d'électroménager, remboursement d'emprunt...

Travaux contribuant à l'augmentation et à l'amélioration du patrimoine communal (nouvelles écoles, équipements sportifs et culturels, voirie), remboursement du capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital qui contribuent à la valorisation du patrimoine de la commune.

Les dépenses de fonctionnement

Elles concernent les opérations courantes de la collectivité et sont les plus importantes.

Comment fonctionne le budget?

1/ La préparation.

Les objectifs de l'année à venir sont déterminés en fonction des projets à réaliser et des besoins exprimés par la population, les services municipaux et le travail des commissions : moderniser les écoles, créer de nouveaux services publics dans certains quartiers de la ville, rénover les chaussées ou trottoirs, construire de nouveaux équipements...

2. Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Ces objectifs définis, ils sont présentés à l'ensemble du conseil municipal dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Obligation légale pour les collectivités de plus de 3500 habitants, ce débat est l'occasion pour l'équipe municipale :

 d'annoncer quels seront les axes prioritaires de l'action de la ville, qu'il s'agisse des structures d'accueil de vos enfants, de la solidarité en direction des plus fragilisés ou encore de l'amélioration du cadre de vie...

- d'expliquer les contraintes nationales et internationales pesant sur les finances communales
- de rappeler les choix financiers que la ville s'est fixés depuis plusieurs années.
- de dresser le bilan des actions réalisées ou en cours.

3. Le vote du budget

Dans les deux mois qui suivent ce débat, la ville finalise le budget primitif qui a été présenté devant le conseil municipal. Le vote du Budget intervient alors. À Carbonne, le budget 2010 a été voté par le conseil municipal le 13 avril 2010. Le budget primitif, une fois voté, détaille les recettes et les dépenses de la ville pour 2010. Il détermine, notamment le montant des impôts que vous paierez à l'automne prochain. Il autorise le Maire à percevoir les recettes et à exécuter les dépenses qui auront été adoptées par le conseil municipal. Il donne à la ville les moyens de mener à bien ses projets.

Impôts locaux : qui paie quoi ?

Taxe d'habitation

Elle est due par l'occupant d'un immeuble affecté à l'habitation, que ce soit à titre de résidence secondaire ou de résidence principale, et quelle que soit sa qualité, propriétaire ou locataire. La base brute de cette taxe est égale à la valeur locative de l'immeuble occupé.

Taxe sur le Foncier Bâti

Elle est acquittée par les propriétaires d'immeubles quelle que soit leur utilisation à titre d'habitation ou professionnel (à cet usage, elle est également due par les entreprises). Au titre des frais engendrés par la propriété, un abattement de 50 % est appliqué aux valeurs locatives pour la détermination des bases.

Taxe sur le Foncier Non Bâti

Elle est payée par les propriétaires des terrains quelle que soit leur utilisation. Au titre des frais engendrés par la propriété, un abattement de 20% est appliqué aux valeurs locatives pour la détermination des bases.

Recettes des 4 taxes 2010 pour Carbonne Taxe d'habitation 433 255 € soit 17 % Compensation relais (ex Taxe Professionnelle) 1 336 234 € soit 52 % Taxe Foncier non bâti 55 938 € soit 2 % Les recettes des 4 taxes représentent 2 569 013 € soit 51,4 %. Total des recettes de la commune 4 995 061 € soit 100 %.

Réforme de la taxe professionnelle

La réforme de la taxe professionnelle (cf Info 107 n°47) aura des conséquences sur vos feuilles d'imposition au niveau de la taxe d'habitation et du foncier en 2011. Afin de compenser les effets de la réforme de la taxe professionnelle, une nouvelle affectation des impôts directs locaux sera effective en 2011.

La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

La TEOM est une taxe perçue par la Communauté de communes du Volvestre. Le taux est voté par le conseil communautaire. Elle est intégrée à la taxe sur le foncier bâti.

Impôts locaux : un moyen d'action indispensable pour la ville

es impôts locaux représentent une part essentielle des recettes courantes de la ville. Ils sont donc indispensables au bon fonctionnement des services publics. En effet, vous bénéficiez tous, à un titre ou à un autre, des services financés par la ville, du nettoyage des rues à la cantine scolaire de vos enfants, de la police municipale en passant par la bibliothèque... Ces services ont bien entendu un coût : les impôts servent justement à faire face à ces dépenses pour une part non négligeable.

Comment sont calculés ces impôts locaux?

es contribuables s'étonnent parfois de payer plus d'impôts que l'année précédente, alors que les taux votés par les collectivités restent inchangés. La raison en est simple : l'État calcule les bases fiscales, les collectivités décident les taux.

L'État fixe les règles de la fiscalité locale et recouvre l'impôt. Les services fiscaux calculent les bases d'imposition et constatent annuellement des changements intervenus pour chaque contribuable : extension de construction, changement pour la composition de la famille par exemple.

Mise à jour des valeurs locatives

Afin d'assurer l'équité fiscale et ainsi faire en sorte qu'à babitations "égales " l'impôt soit assis sur la même valeur locative, une campagne de mise à jour a été lancée. 881 courriers ont été envoyés sur les 1900 foyers imposés.

Vous avez peut être été destinataires en 2010 d'un courrier vous demandant de mettre à jour les caractéristiques de votre maison par le biais d'un imprimé H1 à compléter.

Pourquoi?

Au vu de l'imprimé, un reclassement de votre habitation pourra être envisagé.

Les habitations sont classées par catégories codifiées de 1 à 8, la catégorie moyenne des habitations de France étant 5.

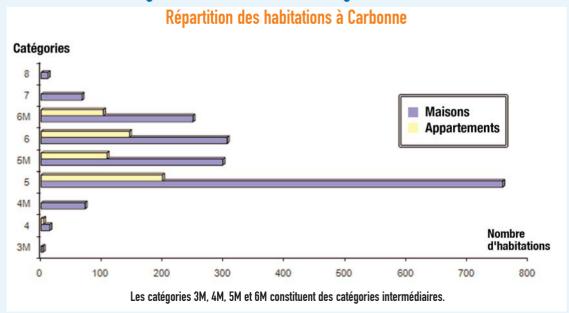
Voir graphique ci-dessous pour Carbonne.

La définition des catégories prend en compte :

- le caractère architectural de l'immeuble,
- la qualité de la construction,
- la distribution du local
- les équipements.

es	1. Luxe	5. Assez confortable
orie	2. Grand Luxe	6. Ordinaire
atég	3. Très confortable	7. Médiocre
Ca	4. Confortable	8. Très médiocre

Les catégories de classement des logements à Carbonne



Budget com

Marchés publics lancés depuis la création du service

2007 : 44 MAPA dont 1 appel d'offres 2008 : 44 MAPA dont 1 appel d'offres 2009 : 25 MAPA 2010 : 23 MAPA jusqu'à fin

MAPA : Marché à Procédure Adaptée.

iuillet.

Ce qui ne dépend pas de la Ville

- L'entretien du collège est à la charge du département.
- L'entretien des voies départementales dépend du Conseil Général de la Haute-Garonne.
- La gestion des crèches dépend de la Communauté
- de Communes du Volvestre

 La gestion des voies
 communales dépend de la
 communauté de communes
 du Volvestre.

 12 associations

Les dépenses de fonctionnement

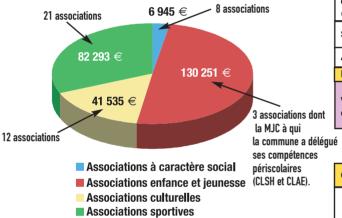
Elles sont maîtrisées grâce à un suivi régulier et rigoureux.

- Pour limiter les dépenses de fonctionnement d'investissement la commune s'est dotée depuis 2007 d'un service achat-marchés publics ; des mises en concurrence sont désormais effectuées sur toutes les natures d'achat ; ainsi a-t-on pu noter des baisses très importantes sur les prix.
- La mairie fait appel à des cabinets d'audit spécialisés dans les assurances, la fiscalité, l'analyse des ressources...

Par exemple : les cotisations d'assurances ont baissé de 50 % à garanties et caractéristiques égales.

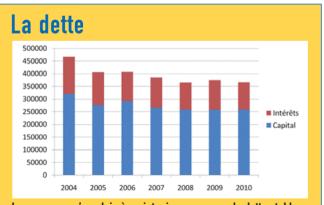
La commission des finances assure un suivi régulier des comptes et analyse les comptes déficitaires.

Subventions aux associations



(1) Communes traitées pour le département et appartenant à la même strate démographique (3500 à 4999 habitants).

(2) Communes traitées pour la région et appartenant à la même strate démographique (3500 à 4999 habitants).



La commune s'emploie à maintenir un encours de dette stable.

<u>A titre de comparaison</u>

Extrait des fiches financières de la trésorerie

	Montant en € /hab. pour la catég. démographique				
Charges financières (intérêt de la dette)	Montant € 120 712	Commune 26	Département ⁽¹⁾ 40	Région ⁽²⁾ 48	
Encours total de la dette au 31/12	3 302 353	700	832	1 067	

Personnel Services administratifs, services techniques, ATSEM, Police municipale, Centre Socio-culturel, Office de tourisme, service culture et communication	2 136 M€	42,8 %
Charges générales	1 373 M€	27,5 %
Charges de gestion et charges exceptionnelles (contribution au SDIS, SDEHG, SIAHA)	312 M €	6,2 %
Suventions aux associations *	264 M€	5,3 %
Amortissements	200 M €	4 %
Intérêt de la dette	110 M €	2,2 %
Virement à la section d'investissement	600 M €	12 %
DÉPENSES	4 995 M€	
Capital de la dette	263 M€	4.5 %
Travaux Quelques travaux bugétisés: - Réhabilitation de 7 appartements dont 3 d'urgence - Travaux d'urbanisation route de l'Arize - Travaux d'urbanisationa avenue de Toulouse	263 M € 3 924 M €	67,3 %
Travaux Quelques travaux bugétisés : - Réhabilitation de 7 appartements dont 3 d'urgence - Travaux d'urbanisation route de l'Arize - Travaux d'urbanisationa avenue		
Travaux Quelques travaux bugétisés: - Réhabilitation de 7 appartements dont 3 d'urgence - Travaux d'urbanisation route de l'Arize - Travaux d'urbanisationa avenue de Toulouse Achat de terrains, de matériel (mobilier, matériel informatique, véhicules, outillages)	3 924 M €	67,3 %
Travaux Quelques travaux bugétisés: - Réhabilitation de 7 appartements dont 3 d'urgence - Travaux d'urbanisation route de l'Arize - Travaux d'urbanisationa avenue de Toulouse Achat de terrains, de matériel (mobilier, matériel informatique, véhicules, outillages)	3 924 M €	21,3 %

munal 2010

Compensation de la Taxe Professionnelle	1 336 M€	26,7 %
Taxe d'habitation	434 M €	8,7 %
Taxe Foncier Bâti	744 M €	14,9 %
Taxe Foncier Non Bâti	56 M €	1,1 %
Dotations de l'Etat (DGF, DSR, compensations de l'Etat)	1 387 M€	27,8 %
Produits des services et du patrimoine (remboursement du personnel mis à disposition du service de l'eau, du CCAS, loyers, travaux en régie, recettes issues de la cantine, des gravières, de la piscine et de la bibliothèque)	1 038 M €	20,8 %
RECETTES	4 995 M€	
Virement à la section d'investissement	600 M €	10,4 %
Excédent d'investissement 2009	2 655 M €	45,5 %
Subventions	968 M €	16,6 %
Dotations	875 M €	15 %
Produit des cessions (ancienne gendarmerie)	356 M €	6,1 %
Ecritures liées à la nomenclature comptable	375 M €	6,4 %
RECETTES	5 829 M€	

Les Impôts et taxes

Les impôts et taxes sont la catégorie de ressources la plus importante d'une collectivité

Il faut cependant distinguer les ressources provenant de la fiscalité directe, de celles provenant de la fiscalité indirecte. La fiscalité directe est principalement constituée de quatre taxes, qui représentent environ les trois quarts des recettes fiscales des collectivités, groupements de communes compris :

- la taxe d'habitation : payée par les particuliers et les entreprises ;
- la taxe sur le foncier bâti : acquittée par les propriétaires d'un terrain ;
- la taxe sur le foncier non bâti;
- la taxe professionnelle (payée par les entreprises) supprimée par la loi des finances 2010 et remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET).

A quoi sert l'argent ?

Les recettes de fonctionnement

Elles permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement : charges de personnel, participations au SDIS, SDEHG, SIAHA..., les intérêts de la dette, les subventions aux associations. La section de fonctionnement génère un résultat.

Les recettes d'investissement

Elles permettent de financer les dépenses d'investissement réalisées par la commune en terme d'équipements scolaires, d'aménagement urbain, de voirie, équipements sportifs... mais aussi le remboursement en capital de la dette. L'autofinancement dégagé au niveau de la section de fonctionnement peut également financer ces dépenses d'investissement.

Taux des impôts	Taxe d'Habitation		Taxe Foncier Bâti		Taxe Foncière Non Bâti	
locaux pour 2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Commune de Carbonne	8,51 %	8,61 %	16,89 %	17,09 %	18,26 %	19 %
Communauté de Communes	3,57 %	4,07 %	5,98 %	6,82 %	29,17 %	33,25 %
Conseil Général	9,05 %	9,39 %	13,16 %	13,66 %	60,54 %	62,84 %
Région			4,72 %	4,72 %		

TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

2009 : 6 % ---> 2010 : 8 %

Cette taxe est collectée par la Communauté de communes du Volvestre.

La fin des cofinancements ?

Le projet de loi de réforme des collectivités territoriales limite le cumul des subventions de projet. Ainsi aucun projet décidé par une commune ne pourrait plus bénéficier d'un cumul de subventions accordées par le département et la région. Si ce projet de loi est adopté tel quel, les communes seront amenées à devoir augmenter le recours à l'autofinancement de leurs projets.

TLE

Taxe Locale d'Equipement

<u>FCTVA</u>

Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Les communes ne récupèrent qu'une partie de la TVA.

• RAPPEL : **Transport** Personnalisé à la demande

Vous êtes isolé(e) ou vous avez des difficultés à vous déplacer (sans moyen de transport), vous avez plus de 65 ans et vous êtes domicilié (e) à Carbonne. Alors, vous pouvez bénéficier de ce type de transport. Il s'agit d'un véhicule mis à disposition le vendredi matin qui vient vous prendre chez vous pour vous amener à votre rendez vous (médecin, coiffeur) Contactez la Régie des Transports au plus tard la veille (jeudi) :

Ou en envoyant un courriel :

regie.carbonne@wanadoo.fr.

05 61 97 69 53

Le Service d'Aide à Domicile

Le Service d'Aide à Domicile de la commune est géré par le Centre Communal d'Action Sociale. Depuis plus de 20 ans, il répond à la demande de personnes âgées, handicapées ou convalescentes. Carole Lagarde conseillère en économie sociale et familiale en est la divectrice.

Présentation des prestations

Les aides à domicile

Elles ont un rôle très important dans le maintien de l'autonomie des personnes et apportent toute l'aide nécessaire pour vivre mieux :

- Aide à la personne.
- Aide à la toilette.
- Aide au lever...
- L'entretien de l'habitation, du linge.
- Les courses.
- Préparation et aide à la prise des repas.
- Elles ont aussi un rôle social et un rôle de stimulation (sortie, promenade, activités....).

Le portage des repas

Le service gère aussi le portage des repas à domicile. Les prises de commandes se font au bureau du CCAS situé à la Mairie ou par téléphone au 05 61 87 80 03 et sont facturés selon les ressources de 6 € 20 à 7 € 20.

Un plus pour le service

Un véhicule du CCAS permet aux usagers qui le souhaitent de profiter de la présence de l'aide à domicile pour être conduits chez les commerçants, un rendez-vous (médecins, pharmacie...), pour des démarches administratives... uniquement dans la commune. Les personnes en manque d'autonomie peuvent sortir de chez elles en toute confiance accompagnées de l'aide à domicile afin de tisser du lien social et continuer à s'ouvrir vers l'extérieur.

Un personnel qualifié

18 aides à domicile sur le terrain oeuvrent au quotidien auprès uniquement des carbonnais. Le service d'aide à domicile propose régulièrement des formations de professionnalisation à ses agents (maladie Alzheimer, rôle et limite de l'aide à domicile, ergonomie, fin de vie...).

Les aides financières

Le service est prestataire de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et ainsi peut répondre à la dépendance d'une personne âgée ou handicapée (constitution de plan d'aide) grâce au financement du Conseil Général mais aussi pour les personnes plus autonomes avec la participation financière des caisses de retraite.

Cependant si vous ne pouvez prétendre à aucune prise en charge, le service peut intervenir auprès de tout public en demande sur la base d'un tarif prestataire dont la moitié est déductible des im-

Ne pas hésiter à consulter Carole Lagarde ou sa collaboratrice Céline Mestre pour une étude personnalisée du besoin : 05 61 87 80 03.

Continuer à développer sur le territoire un service de proximité

rantenne du service d'Hospitalisation à Domicile (HAD) de la Clinique Pasteur s'est installée à l'ancienne école du Lançon en mai 2010. Ce projet vous a été présenté en détail dans l'Info 107 n° 46. La structure a été inaugurée le 19 juin dernier en présence des riverains du Lançon, de toute l'équipe HAD de la Clinique Pasteur, des professionnels de santé du canton, de Guy Hellé et de son conseil municipal. La cérémonie s'est clôturée par la soirée Guinguette initiée dans le cadre d'Associons les Arts par le service culturelde la ville en partenariat avec l'association Biscuit Thé.

Le Maire, Guy Hellé, Mireille Grandet adjointe au maire déléguée à la solidarité et à l'action sociale, Franc Berthoumieu directeur général de la Clinique Pasteur, M^{me} Pronost directrice des services HAD et Bernard Bros adjoint au maire, médecin coordonnateur de la nouvelle structure ont présenté le HAD à l'assistance.



s action sociale

Les chambres de passage

La commune de Carbonne s'est dotée de deux chambres de passage, permettant aux "SDF" de se loger à l'abri. Elles sont situées à côté du poste de Police municipale. Ces chambres individuelles sont dotées d'un lit, d'une table pour le repas, d'un lavabo, d'une douche et d'un sanitaire. Divers apports : couverture, draps, ustensiles de cuisine, réchaud électrique ont été fournis par l'association Emmaüs. Les personnes bénéficient d'un "bon repas" à prendre à la maison de retraite Jallier. Le repas est payé par la Croix

Lorsque les personnes se présentent, elles sont dirigées vers la Police municipale qui est chargée de la gestion de ces chambres. La brigade de gendarmerie et le 115 font aussi appel à ce service.

En 2009 : 22 passages de trois à quatre jours en moyenne.

Le logement social à Carbonne

Le logement est une préoccupation importante pour les ménages, il représente en moyenne près de 25 % des dépenses de leur budget. Offrir à tous les conditions de se loger décemment tel est l'objectif de la politique municipale.

our répondre à la demande croissante des carbonnais se heurtant à la pénurie de logements à prix modérés, la municipalité à décidé de réaliser par l'intermédiaire des sociétés HLM un programme de logements sociaux.

Au cours du 1^{er} semestre 2010, 13 pavillons et 17 appartements ont été mis à la location. Ils sont occupés à 90 % par des carbonnais ou des personnes originaires de communes proches. L'équipe municipale souhaite privilégier la mixité sociale indispensable à l'harmonie d'un quartier, d'une résidence... en aidant l'installation de jeunes ménages avec enfants, de jeunes quittant le foyer des parents, de personnes âgées... Le droit au logement demeure l'un des vecteurs de la cohésion sociale et de la lutte contre les exclusions. Tout ceci contribue à porter un autre regard sur le logement social dans notre commune.



Visite des nouveaux pavillons de la SA Les Chalets situés au Logis par M. le maire, les représentants de la commune et du CCAS.

Qu'est-ce qu'un logement social?

C'est un logement à loyer modéré pour des personnes à revenu modeste. Toutefois ce revenu est plafonné assez haut puisque l'on estime que 70 % de la population appartient à cette catégorie.

Où et comment faire la demande ?

Chaque opérateur, nous en avons trois à Carbonne (SA Les Chalets, OPH 31, Colomiers Habitat), met à disposition un dossier qu'il faut retirer à la Mairie. Après l'avoir rempli, si vous le souhaitez, vous pouvez le remettre à Carole Lagarde (tél. 05 61 87 80 03) du Centre Communal d'Action Sociale dont les bureaux sont à la mairie ou aux opérateurs concernés. Vous pouvez consulter les services sociaux de la mairie pour avoir des informations sur les barèmes ou les conditions d'attribution.

Attribution des logements

Elle se déroule de manière collégiale par une commission d'attribution organisée au sein de chaque organisme HLM. Pour chaque logement attribué, trois candidats sont présentés. Les partenaires débattent et la décision finale appartient à l'organisme HLM. Le maire ou son représentant a un rôle consultatif important tout au long du processus.

3 opérateurs sont implantés à Carbonne

SA Les Chalets

Réalisations nouvelles au 1/07/2010 :

- Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie
- 13 appartements du T3 au T4 et 2 pavillons T5.
- Le Logis (avenue du Logis) :
- 11 pavillons, 9 T4 et 2 T5.

Colomiers Habitat

Les Jardins de Jade (rue victor Hugo)

- 2008: 6 T3, 3 T4. - 2010: 5 T2, 1T3.

OPH 31 : 100 logements

- Septembre 2010, réhabilitation de la Résidence Lamartine : 21 logements du T4 au T5.
- Résidence Saint-Laurent (rue de l'Eglise) :
- 8 logements du T1 bis au T3.
- Résidence Le Kiosque (avenue de Toulouse) :
- 15 logements du T2 au T4.
- Résidence du Claous :
- 56 logements du T2 au T5.

Pronomade(s) en Haute-Garonne:

Association Loi 1901, elle diffuse une saison des arts publics sur le Sud du département. Pronomade(s) est centre national des arts de la rue en Midi-Pvrénées. soutenue et subventionnée par le Ministère de la culture (DRAC), le Conseil Général, le Conseil Régional; en convention avec les communes et Communauté de communes qui accueillent les spectacles.

> A noter Fermeture annuelle de la bibliothèque du 1er au 23 août inclus.

En automne, montrez-vous

Livres d'artistes

Du 15 septembre au 15 décembre, à la bibliothèque, une exposition vous montre que le livre peut encore vous

Depuis une quinzaine d'année, la Médiathèque Départementale de la Haute-Garonne constitue un fonds de livres d'artistes; pour cette exposition, elle nous prête une trentaine d'ouvrages. Bousculant l'uniformisation, ces livres d'artistes mêlent, sous les formes les plus originales, illustrations et textes poétiques. Ils sont singuliers et différents, cependant, ils ont un point commun: leurs auteurs cherchent en permanence à lier les lettres à l'art.

Afin de mieux les découvrir, Bilitis Farrenny, artiste graveuse, présentera l'exposition samedi 25 septembre.

Présentation de l'exposition « Livres d'artistes » Samedi 25 septembre à 17 heures à la bibliothèque municipale. Gratuit - tous publics.

Une proposition du service culturel avec le concours de la Médiathèque Départementale de la Haute-Garonne.

Théâtre avec Pronomade(s)

Les deux prochaines propositions de Pronomade(s) nous mènent dans l'univers excentrique de David Bowie et au beau milieu d'une comédie survoltée sur le thème des relations de couple.

« ... et puis j'ai demandé à Christian de jouer l'intro de Ziggy Stardust » - Compagnie Ouvre le chien.



Un spectacle qui s'intitule « ... et puis j'ai demandé à Christian de jouer l'intro de Ziggy Stardust », forcément, ça intrigue. Il est question de David Bowie ou plus précisément de Ziggy Stardust, personnage décalé que la star a inventé en février 1972 ; il créé Ziggy Stardust et l'adopte au point de devenir Ziggy, cet être androgyne loin des standards de l'époque et d'aujourd'hui. À partir de cette histoire Renaud

Cojo a monté un projet sur la schizophrénie et ses manifestations. Ce spectacle est une performance à la forme démentielle qui traite du dédoublement de la personnalité avec extravagance. Vous êtes prévenus, la Compagnie Ouvre le Chien n'est pas là pour « caresser le spectateur dans le sens du poil ». Costume, décors, mise en scène, comédiens (?)... tout est farfelu dans cette pièce psychédélique.

Depuis son passage très remarqué dans le festival off d'Avignon 2009, ce spectacle voyage beaucoup: Paris, Poitiers, Rouen, Dijon, Bruxelles... il fait escale à Carbonne, ce serait tout de même dommage de ne pas en profiter!

Jeudi 7 et vendredi 8 octobre – 21 h – centre socio culturel du **Bois de Castres**

Tarifs: $10 \in \text{et } 5 \in \text{-tous publics à partir de } 14 \text{ ans.}$ Réservation conseillée à la bibliothèque (05.61.87.59.81).

Dans le cadre de la 11^e saison des arts publics de Pronomade(s) en Haute-Garonne.



« Jacques et Mylène » - La Troupe des 260 couverts.

C'est une histoire d'amour, un drame, un vaudeville, une tragédie, un feuilleton, une farce, une série B, une épopée, une page publicitaire, une tendre chronique familiale, une comédie foisonnante de situations cocasses - harcèlements, viols, meurtres, suicides - un mélodrame, une pièce érotico-médicale, un fait divers, un western interga-

«Jacques et Mylène» est une pièce courageuse qui n'a peur ni d'aborder les grands problèmes de notre société (drogues, maltraitance des animaux, jeux vidéo trop violents) ni de donner des conseils utiles pour la vie de tous les jours (À quel étage se garer lorsqu'on laisse sa voiture au parking du supermarché ? À combien faut-il estimer les frais mensuels de nourriture et d'habillement pour un jeune couple qui compte avoir

curieux!

un enfant dans les deux années suivant leur mariage ?...). Et pour le plus grand plaisir de tous, la pièce se finit bien.

« Les 260 couverts », un nom qui évoque peutêtre à certains (et à raison) la Cie « Les 26 000 couverts » ; en effet, les deux comédiens sont un petit échantillon des 26000 que la ville de Carbonne avait accueillis quelques années auparavant avec le sens de la visite et les Tournées Fournel. Vendredi 19 novembre à 21 heures au Centre socio culturel du Bois de Castres.

Tarifs : 10 € et 5 €. Tous publics à partir de 14 ans Réservation conseillée à la bibliothèque

(05.61.87.59.81).

Dans le cadre de la 11^e saison des arts publics de Pronomade(s) en Haute-Garonne.

Musique : Federico Garcia Lorca Canciones

Les célèbres « canciones populares antiguas » de Federico Garcia Lorca arrangées par Jean-Marc Padovani pour quatuor à cordes et quartet jazz. Une approche musicale croisant chant populaire espagnol, jazz et musique classique.





Avec :

Hélène Médous-Lassalle, Aleksandra Grip-Nowicka (violons),

Caroline Bazire (alto),

Dominique Tribot (violoncelle),

Jean-Michel Héquet (contrebasse),

Laurent Carle (piano),

Pierre Dayraud (batterie),

Jean-Marc Padovani (saxophones, direction),

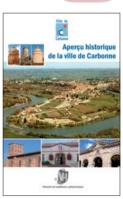
Marie Cubaynes (soprano).

Samedi 13 novembre 2010 – 21h – centre socio culturel du Bois de Castres

Tarifs: $10 \in \text{et } 8 \in \text{. tous publics.}$

En partenariat avec l'association Musiques en vallée.

Culture



« Aperçu historique de la ville de Carbonne » en vente à l'Office de Tourisme ou à la Bibliothèque municipale. Tarif : 5 €.

Plan de ville

Le plan de ville a été mis à jour et réédité en version papier fin 2009.
Vous pouvez le consulter sur le site www.ville-carbonne.fr Le nouveau plan est en ligne depuis le mois de mai.



www.ville-carbonne.fr : le site Internet de la Ville

a société Vernalis Interactive ayant en charge l'hébergement et le suivi annuel du site de la ville de Carbonne (taux de fréquentation, évolution, fréquence des mise à jour...), vient de nous transmettre le rapport de fréquentation pour la période de juin 2009 à juin 2010.

100 000 internautes ont visité notre site sur l'année de référence précitée soit en moyenne 300 visites quotidiennes. La fréquentation du site continue d'augmenter régulièrement (80 000 visiteurs entre juin 2008 et juin 2009), c'est le fruit d'une mise à jour régulière effectuée par le service communication soit une dizaine d'articles publiés chaque mois. Du fait du renouvèlement très fréquent des informations dans « l'agenda », les « actualités », la « vie municipale » chacune de ces rubriques attirent 11 % des visiteurs. De nombreux numéros d'Info 107 ont été téléchargés, certains bulletins ont été consultés plus de 300 fois ainsi que de nombreux compte-rendu de conseils municipaux. Vous pouvez nous contacter (contact@ville-carbonne.fr) par le biais du si-



Page d'accueil du site de la ville.

te internet « formulaire contact » pour poser une question, une recherche précise. Votre mail est réceptionné au service communication qui oriente ce dernier vers le service concerné et fait en sorte qu'une réponse vous soit adréssée dans les meilleurs délais. Le site dispose également de liens assez nombreux (près de 200) en provenance d'autres sites, ce qui contribue à augmenter sa notoriété.

Annuaire

des associations 2010

La nouvelle édition de l'annuaire sera disponible à partir du 4 septembre à l'Office du tourisme.

Office de tourisme

Mise en place d'un site Internet piloté par la Communauté de communes du Volvestre, en partenariat avec les Offices de tourisme des trois cantons (Carbonne, Montesquieu et Rieux). Le site devrait voir le jour fin juillet.

À noter : Nouveaux présidents

- COC Voile : Frédéric Guillot.
- Confrérie du Chaoudelet : Annie Fauchard.
- Emmaüs : Gilles Vogel.
- Société de Chasse : Gérard Russo.

Bienvenue

Deux nouvelles associations :

- "L'Asso's épicée"
 Président : Hugues Paquiot.
 Son but, organiser et produire des manifestations culturelles artistiques et musicales.
- "Bouaké Centre de Santé" Président: Bernard Bros.
 Son but, créer un dispensaire et une maternité à Bouaké en Côté d'Ivoire.

SSE BIN

20 ans de la Maison de Retraite Jallier

e 12 juin 2010, résidents, familles, et personnels se sont retrouvés autour d'un somptueux gâteau à l'emblème du colombier de Jallier réalisé en pain de sucre par M. Gelis pour célébrer les 20 ans de la maison de retraite.



En effet, le 15 juin 1990 tous les occupants de l'ancien hospice ont aménagé à la Résidence Jallier fraîchement construite, après de longues années de réflexion et de tractations menées par M. Delteil directeur de 1976-1993. C'est donc avec beaucoup de plaisir et dans une ambiance très conviviale que chacun a pu partager cet après-midi rythmé par un spectacle cabaret très apprécié, suivi des discours de Josiane Libérati (présidente du Conseil d'Administration et adjointe au maire) et de M^{IIe} Fénateu actuelle Directrice depuis 2004, qui a présenté une rétrospective des différents personnels ayant œuvré à Jallier; moment parfois empreint d'émotion notamment pour les retraités présents.

Cette belle journée s'est clôturée par un magnifique buffet confectionné par Danielle Abbé.

Expositions

- Jusqu'au 4 septembre « Exp'osons » Galerie municipale.
- Du 27 juin au 19 septembre au Musée Abbal

« Assemblée des Chimères ». Dessins, peintures, sculptures de Bernard Vié. En juillet, août, septembre le Musée Abbal est ouvert de 10 h 30 à 12 h et de 15 h à 18 h 30, fermé le lundi.



- Du 16 octobre au 27 novembre 2010 « Mc Kenzie » Peintures à la galerie municipale.
- Du 3 décembre au 7 janvier 2011 à la galerie municipale « Biscuit Thé expose... »
 Réalisations de l'atelier des petites mains créatives.

La Saint-Laurent 2010

La nouvelle équipe du comité des fêtes de Carbonne vous présente le programme pour les festivités 2010 de la Saint-Laurent.



Les 6, 7, 8 et 9 août

Vendredi 6 aôut 2010

18 h 30 : Vernissage Exp'osons à la mairie.

22 h30 : **Feu d'artifice** réalisé par Toulouse Artifices Création.

23 h : Concert avec Les Noy's musique gypsy, flamenco, rumba...

1 h : Soirée DJ avec MDS animations

Samedi 7 août

9 h : Concours de pêche au lac de Barbis et de natation à la piscine municipale.

12 h : Remise des récompenses.

De 14 h à 18 h : Animation nautique avec le COC Voile.

15 h : Animations et jeux organisés par les commerçants "Carbonne Plus".

18 h : Apéritif dansant animé par l'orchestre Newzik.

20 h : Banquet de la rue Jean-Jaurès proposé par les commerçants.

22 h : Bal avec l'orchestre Newzik.

Dimanche 8 août

Dès 9 h à 18 h : Concours de boule lyonnaise au Claous.

10 h : Messe suivie du dépôt de gerbes au monument aux morts.

12 h : **Apéritif** offert par la municipalité et animé par **Les Noy's**.

15 h : **Animation Interville** « spéciale associations ».

18 h : Apéritif dansant animé par l'orchestre Les Méditerranéens.

20 h : Grand repas festif animé par Les Noy's.

22 h : Grand bal avec l'orchestre Les Méditerranéens.

Lundi 9 août

9 h : Concours amical de pétanque ouvert à tous.

15 h : Jeux pour les enfants.

15 h 30 : Thé dansant avec l'orchestre Patricia Feinder.

20 h : Grand cassoulet. Repas animé par Los Pagallous.

22 h : Bal avec l'orchestre Houston.

Le "jardin partagé", chantier 2010 de la MJC

La MJC de Carbonne a organisé durant les vacances de Pâques un Chantier Ville Vie Vacances pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans dans le cadre du dispositif interministériel de prévention de la délinquance et des exclusions.

l s'agit d'un dispositif qui permet aux jeunes de bénéficier d'un accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs et d'une prise en charge éducative durant leur temps de vacances scolaires. Ce chantier consiste à créer, sur un terrain prêté par un particulier pour plusieurs années, un jardin partagé pour recevoir divers publics: en-



Les animateurs de la MJC, Julien Castres et Lionel Pastor aux côtés des jeunes ayant participer au chantier.

fants du centre de loisirs, jeunes de l'espace jeunes de Carbonne, résidants de la maison de retraite, familles,... Tout ce monde pourra y cultiver les légumes à son envie tout en respectant une logique de respect de l'environnement (développement durable). Le terrain permettra aussi de créer du lien social car il sera aménagé pour que l'on puisse y manger et y pratiquer diverses activités d'extérieur. Le chantier s'est déroulé du 12 au 22 avril et la contre partie du 23 au 24 Avril 2010. Les jeunes ont tout d'abord défriché et nettoyé un terrain situé dans les gages qui n'était plus entretenu depuis une dizaine d'année. Cela a entraîné le remplissage de cinq bennes de branchage plus une benne d'objets métalliques et une autre de plastique qui ont

été évacuées à la déchetterie de Carbonne. La deuxième semaine. les jeunes ont réfléchi à l'agencement du terrain pour créer plusieurs espaces : potager, aire de jeux, coin repas, zone de compostage, aire de parking... ils sont ensuite passés à la réalisation de différentes tâches : pose d'une partie de la clôture (60 m de grillage), travail de la

terre (passage du motoculteur) et plantation de pomme de terre et de différents légumes, et fabrication d'une grande table en bois,.... Bien évidemment le travail accompli a été réalisé grâce au support logistique des services techniques de la commune de Carbonne par du prêt de matériel et l'aide d'agents techniques pour dessoucher des arbres avec la mini pelle et pour commencer à travailler la terre avec un tracteur.

La contre partie s'est déroulée dans le parc d'accro branche « Pyrénées Ho » de Cierp Gaud avec parcours dans les arbres, randonnée au lac d'Oô, veillée autour du feu, et nuit sous tipis.

Renseignements MJC de Carbonne : 05 61 87 43 58 ou miccarbonne.sport@wanadoo.fr

Vide greniers dimanche 29 août

De 9 h à 18 h Place de la République

Organisé par le Comité d'animation du personnel communal. Inscriptions à l'Office de tourisme au 05 61 87 59 03.

Fête du quartier de La Terrasse 10, 11 et 12 septembre 2010

- Vendredi 10 septembre Repas dansant animé par "Los Pagallous".
- Samedi 11 septembre
 14 h : Concours de pétanque.
 20 h : CASSOULET
 Inscriptions : 05 61 87 87 14
 ou 05 61 97 52 01.
 22 h 30 : Bal
 avec Magic Musette.
- Dimanche 12 septembre 9 h : Réveil en fanfare. 14 h : Pétanque 20 h : Fin des festivités.



A vos agendas 2010...

• Samedi 4 septembre Forum des Associations

De 10 h à 18 h place de la République. Le forum est organisé par l'Office de Tourisme. Renseignements au 05 61 87 59 03.



• Dimanche 26 septembre Bourse à la musique

14 h à 18 h à la salle des fêtes du Bois de Castres. Dépôt vente d'instruments, de partitions... organisée par l'école de musique.

Samedi 9 octobre

<u>Ciné Spaña</u>

1^{er} film à 19 h, ensuite repas Tapas et à 21 h 30 2^e film. Organisé par Ciné Carbonne.

Samedi 16 octobre

Foire à la chataîgne sous la halle

• Dimanche 14 novembre Loto du Téléthon

Salle des fêtes.

Mardi 13 novembre

Thé dansant au profit du Téléthon

14 h à 18 h, salle des fêtes organisé par les aînés.

Dimanche 28 novembre

VII° Bourse toutes collections de l'amicale philatélique

De 9 h à 18 h au Centre socio-culturel.

Samedi 4 décembre Journée du Téléthon

L'association « Carbonne pour un Sourire » coordonne l'ensemble des actions menées pour le Téléthon.



Dimanche 5 décembre Marché de Noël

Rue Jean-Jaurès organisé par l'association des commerçants Carbonne Plus.

Vendredi 31 décembre Réveillon de la Saint-Sylvestre

Salle des fêtes.

Renseignements au 05 61 87 59 03. Organisé par le comité des fêtes.

Carbonne info services

CAF

Un conseiller peut vous recevoir. Prendre rendez-vous au 05 67 77 44 06.

Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)

Les agents de la CRAM reçoivent dorénavant le public uniquement sur rendezvous les 2º et les 4º jeudis

de chaque mois.

Numéro d'appel : 0 821 10 31 31 (0.12 € / mn) du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

ERDF n° d'urgence 0810 131 333.

Place Jules Ferry. Tél.: 05 61 87 80 03. Fax: 05 61 87 47 51. Ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14h à 17h. Le samedi de 8h 30 à 12 h 30. www.ville-carbonne.fr Courriel: contact@ville-carbonne.fr

Police municipale

Tél.: 05 6197 32 82. Fax: 05 61 97 44 07. Courriel: police.municipale@ville-carbonne.fr

Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.)

Tél.: 05 61 87 80 03.

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et l'après-midi sur rendez-vous.

Centre Technique Municipal

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h-12 h et13 h 30-17 h 30.

Tél.: 05 61 87 94 26.

Courriel: centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr

Régie des transports

Tél.: 05 61 97 69 53.

Courriel: regie.carbonne@wanadoo.fr

Bibliothèque Municipale

48, rue Lucien-Cassagne. Tél/fax.: 05 61 87 59 81.

Courriel: service.culturel@ville-carbonne.fr.

Ouverte le mardi de 15 h à 18 h,

le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h,

le jeudi de 10 h à 12 h, le vendredi de 15 h à 18 h,

le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Centre Socio-culturel du Bois de Castres

Tél.: 05 61 87 03 11.

École maternelle H. Chanfreau:

Tél.: 0561879980.

École élémentaire H. Chanfreau:

Tél.: 05 61 87 85 59.

Collège André Abbal : Rte de Marquefave. Tél. : 05 61 98 45 10.

Office de tourisme

32 ter, place de la République. Tél./fax: 05 61 87 59 03.

Courriel: ot.carbonne.accueil@free.fr

Mardi et vendredi : 9 h -13 h/ 14 h 30 -18 h 30.

Mercredi: 9 h 30 -13 h/ 14 h 30 -18 h30. Jeudi : 9 h 30 -13 h. Samedi : 9 h -13 h/ 14 h 30 -17 h. Fermé le lundi.

Crèche intercommunale "Mousseline et Caramel" 35, avenue Prosjean. Tél.: 05 61 90 21 44.

Communauté de communes du Volvestre

Secrétariat : 34, avenue de Toulouse

Tél.: 0561 90 80 70. Fax: 0561 87 96 82.

www.cc-volvestre.fr

Animation économique : Tél. : 05 61 90 80 76.

Déchetterie (ouverte du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h

et de 14 h à 18 h.). Tél.: 05 61 87 80 81.

Pays du Sud Toulousain

68, rue de l'Église. Tél.: 05 61 87 91 16. www.payssudtoulousain.fr

Musée Abbal

Rue du Sculpteur Abbal.

Tél.: 05 61 87 82 67. www.museeabbal.free.fr

MJ C-Carbonne

56, rue Lucien Cassagne.

Tél.: 05 61 87 43 58. Fax: 05 61 87 95 55. Courriel: carbonne.mjc@wanadoo.fr

Mission locale

Permanence au Centre médico-social tous les jeudis sur ren-

Tél.: 0561515431.

Centre médico-social

Impasse des Rosiers.

Tél.: 05 61 87 83 64.
Permanence: lundi après-midi, jeudi matin

TREMPLIN (Travail, emploi, insertion)

Permanence à la mairie sur RDV.

Tél.: 05 61 98 76.70.

Permanence juridique

Permanence à la mairie sur RDV le 1er lundi après-midi du mois. Tél.: 05 61 87 80 03.

AFIDEL (Association Formation Insertion Développement Local)

68, rue de l'Église. Tél.: 05 61 87 20 92. site : www.afidel.org Courriel : contact@afidel.fr

Conseiller Agricole

4, place des Halles Tél. : 05 61 87 81 44.

CAP EMPLOI 31

Permanence à la mairie lundi et mercredi.

ACREF (Aide à la recherche d'emploi)

Permanence à la MJC le mardi à de 9 h à 12 h.

Mutualité sociale agricole et assistante sociale agricole

44, rue Lucien Cassagne. Tél.: 05 61 87 01 61.

Permanence le mardi et le jeudi de 8 h 30-12 h 30

et 13 h 30-16 h 30.

Conciliateur

Mairie de Carbonne le jeudi de 14 h à 17 h.

OPH 31 (ex OPDHLM)

Problèmes locatifs sur rendez-vous au 05 61 98 70 94.

Trésorerie du Volvestre

12, place Jules Ferry Ouvert jusqu'au vendredi 11 h 30. Tél.: 05 61 87 84 99.

La Poste

Rue Gambetta. Tél.: 05 61 90 81 90.

SNCF

Tél.: 05 61 87 82 47.

Marché du terroir

À la halle centrale, tous les samedis de 8 h à 13 h.

Marché hebdomadaire

Tous les jeudis de 8 h à 13 h.

Marché à la volaille à 10 h 30. (Halle à la volaille).

URGENCES

- **SAMU** 15.
- **Gendarmerie** 17 ou 05 61 87 83 17.
- Service d'incendie et de secours 18.
- **Médecins de garde** 05 61 87 86 23 ou 05 61 87 86 33.
- Service de l'Eau 06 83 88 17 18.
- Syndicat Mixe de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA) 05 62 00 72 80.